

27 juin 1946, que le ministre des Finances avait saisi la Chambre des communes de certaines propositions d'ordre financier, sans avertir aucun premier ministre provincial, sauf naturellement ceux qui étaient étroitement liés avec lui, et qu'il était possible que la conférence n'ait pas lieu comme il était prévu. A ce moment-là, sans établir de rapport avec les autres sujets que nous discutons ni avec les problèmes constitutionnels pourtant essentiels et qu'il nous faut résoudre si nous voulons un régime de gouvernement pratique sous notre régime fédéral, on a avancé ces propositions en tant qu'énoncé de ce que les provinces pouvaient obtenir si elles cédaient leurs principaux pouvoirs fiscaux. Sans conférence, sans discussion, on nous disait: voici ce que vous obtenez. Il ne m'appartient pas de dire ce que d'autres devraient faire à cet égard, mais les explications qu'on a données valent la peine qu'on les répète, afin de dissiper tout équivoque.

En expliquant pourquoi on suivait cette ligne de conduite, le ministre des Finances du temps disait, comme on peut le voir à la page 2929 des *Débats* d'alors:

Il est vrai que l'Ontario a présenté une contre-proposition qui constituait une variante de l'offre du pouvoir central, mais les conséquences financières n'en ont été révélées qu'à la veille de la clôture. Elle augmentait à un tel point le total des déboursés nets imposés au gouvernement fédéral qu'il devenait impossible de s'y arrêter.

Telle fut l'explication donnée. En réalité, grâce à une attitude persévérante et aux instances d'une province après l'autre, la plupart des propositions alors formulées par le gouvernement de l'Ontario furent exécutées petit à petit. Le Gouvernement a cédé afin d'apaiser ses amis. Les honorables députés se souviennent qu'au moment de la publication des conditions de l'entente avec la Colombie-Britannique, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a aussitôt protesté avec véhémence. Sa province, disait-il, subissait là une criante injustice. Il fallut, évidemment, que le Nouveau-Brunswick obtienne le même traitement équitable. Grâce aux concessions graduelles obtenues, les représentants du peuple ont pu dorer la pilule en expliquant à leurs commettants pourquoi ils avaient consenti à ces accords.

A la clôture de la conférence, il n'y avait, entre les gouvernements qu'un faible écart. La question financière ne constituait pas le seul obstacle. Cet obstacle, le gouvernement fédéral le dressait en voulant centraliser le pouvoir financier au moyen des ententes projetées aux termes desquelles les gouvernements provinciaux se seraient constitués pensionnaires du trésor fédéral. Aucune autre explication n'est possible.

Ceux qui ont tenu des propos en l'air prendront le temps, j'espère bien, de se critiquer avant de parler à tort et à travers. Or il suffit de bien étudier nos propositions pour comprendre que le gouvernement fédéral et la population canadienne auraient gagné à accepter les propositions présentées par l'Ontario et les autres provinces, car ces propositions auraient mis fin à la double imposition que le gouvernement fédéral tenait alors à conserver. On a réduit depuis certains de ces doubles impôts. Il a été très intéressant de voir ce que le ministre des Finances jugeait peu important en juin 1946 prendre une importance capitale par la suite, au moment même où certains gouvernements provinciaux jugeaient les résultats plutôt médiocres.

A lire maintes opinions exprimées, on croirait que seul l'Ontario ait présenté des contre-propositions ou communiqué des objections au gouvernement fédéral relativement à ses propositions. Mais lorsqu'on ira aux renseignements, et lorsqu'on lira le compte rendu, comme on ne manquera pas de le faire, je l'espère, quand j'aurai fini, on voudra bien examiner d'une manière spéciale les paroles du premier ministre Macdonald de la Nouvelle-Écosse, qui a protesté d'une façon très claire et convaincante contre cette tentative de centralisation. Il a aussi signalé que le versement d'une subvention à un gouvernement provincial pour compenser l'abandon de son propre pouvoir d'imposition, sur lequel s'appuie son indépendance législative, menace les fondements du régime fédératif. D'ailleurs l'histoire est là pour le prouver. De fait, les autres premiers ministres ont présenté des propositions fort utiles. Le premier ministre Manning, de l'Alberta, a préconisé de façon extrêmement claire, utile et convaincante, la compétence des provinces en matière d'imposition et leur aptitude à s'acquitter de cette fonction dans certains domaines précis. J'avoue que je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on a tant cherché à laisser croire que seuls l'Ontario et le Québec ont rejeté les propositions. Ces deux gouvernements n'ont pas signé les accords fiscaux ayant trait à cette conférence. Ils n'ont pas signé les propositions fiscales arbitraires offertes en juin 1946, parce qu'ils étaient capables de gérer leurs propres finances. Un jour viendra où la population canadienne en général n'aura qu'à se féliciter de ce que deux provinces aient pu tenir ferme et empêcher la centralisation complète de la puissance financière dans les mains du gouvernement fédéral.

Un des députés les moins renseignés qui aient parlé sur le sujet disait récemment que, en qualité de premier ministre d'Ontario, je n'ai vu là une question de principe qu'après